



PROCES-VERBAL
Séance du mardi 28 mars 2023
A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00

Présidence : Yves Filippozzi

M. Yves Filippozzi, Président, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Ancien Stand par lettre personnelle ainsi que par avis paru dans l'édition tous ménages du journal régional « Riviera-Chablais » du 22 mars 2023.

L'appel fait constater la présence effective de 71 Conseillères et Conseillers, Président compris. La majorité absolue est fixée à 36. Dès lors, M. Yves Filippozzi, Président, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il déclare la séance ouverte à 20h06 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Il rappelle en outre l'article 59 du règlement du Conseil, exigeant de tout membre du Conseil de se récuser lorsqu'il ou elle a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter.

Il a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, la presse, le représentant de la loi ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

Se sont excusés :

Olivier Ducraux, Delphine Egli, Marisa Gullo-Ott, Isabelle Jolivat Zwyszig, Joëlle Mansourian, Tommasina Maurer, Mia Milos, Robin Shah, Cédric Tercier

Absent : -

Démissionné : -

Municipalité – présents : Alain Bovay, Bernard Degex (arrivée tardive annoncée), Laura Ferilli, Thierry George, Gérald Gygli, Sarah Lisé, Jean-Marc Nicolet

Commune – présent : -

1. Adoption de l'ordre du jour définitif

M. le Président informe qu'une interpellation a été déposée et sera traitée au pt 12 : « Réseau non couvert par Mobilis entre Lally –Les Pléiades », Mme Michèle Perrelet, Gdl.

M. le Président lit l'ordre du jour modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 février 2023
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes



6. **PREAVIS 04-2023** concernant la rénovation complète du terrain de football principal « B » de Praz-Dagoud et la mise en place d'un arrosage automatique des terrains « A » et « B », pour un montant de CHF 760'000.-
7. **PREAVIS 06-2023** concernant l'entretien lourd du réseau routier communal pour l'année 2023, à hauteur de CHF 1'770'000.-.
8. **PREAVIS 07-2023** concernant la migration des données eau et assainissement des systèmes d'information du territoire (SIT) des communes de Blonay et St-Légier, pour un montant de CHF 106'000.-
9. **PREAVIS 08-2023** concernant le remplacement de l'éco-point de la gare de Blonay et remplacement de l'éclairage public du sentier de la Gare, pour un montant de CHF 356'250.-
10. **PREAVIS 09-2023** concernant la demande d'un crédit d'étude pour l'établissement d'une planification directrice de l'évolution du site scolaire de Bahyse à Blonay ainsi que pour la rénovation complète et l'extension des bâtiments de Bahyse II et III, pour un montant de CHF 955'000.-
11. Annonce de la Municipalité des préavis futurs
12. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)
 - 12.1 Interpellation «Réseau non couvert par Mobilis entre Lally - Les Pléiades », Mme Michèle Perrelet, Gdl
13. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
14. Propositions individuelles et divers

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité (70 oui, 0 non, 0 abstention).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 février 2023

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (67 oui, 1 non et 2 abstentions).

3. Communications du bureau du Conseil

M. Yves Filippozzi, Président, annonce

Représentations :

- 17 mars 2023 – une délégation du Bureau a participé à une mise à jour du système du vote électronique des séances
- 8 mars 2023 – Petit déjeuner de l'économie et conférence de la Promove

Il donne lecture du courrier suivant :

- 22 mars 2023 de M. Jean-Louis Sornin au sujet de Gastrovert (annexée)
- 20 mars 2023 de Mme Marie-Christine Secretin au sujet de l'accès bloqué au chemin du Dévin (annexée)

Informe :

- 29 avril 2023 - Sortie annuelle du Conseil communal



4. Communications de la Municipalité

M. Alain Bovay, Syndic

Informe que la Municipalité a reçu la semaine précédente les dernières informations à propos des 2 interpellations concernant l'ouverture des guichets de la gare. La réponse est en court et sera traitée en séance de Municipalité le 4 avril 2023.

Communications écrites :

Communication No 10-2023 – Remplacement d'un bus Toyota au service des espaces publics

Communication No 11-2023 – Collège de Cojonnex – Travaux d'assainissement

Communication No 12-2023 – Nouvelles balayeuses

Communication No 13-2023 – PA La Raisse

Communication No 14-2023 – Pont sis au chemin du Crosat

Mme Laura Ferilli, Municipale

Informe que dans le COMM'uneINFO du mois d'octobre 2022, le service des forêts avait communiqué sur les travaux d'entretien et les coupes qui devaient être entrepris au Bois Baron, à St-Légier, pour sécuriser cette forêt très prisée par la population et les classes d'école. Cette dernière est en effet classée en fonction sociale et il est donc du ressort de la commune de la sécuriser. L'article avait pour but d'informer la population et des panneaux explicatifs ont également été posés à l'entrée de la forêt.

Les travaux de bûcheronnage effectués dans un premier temps avaient pour but de sécuriser les lieux. Dans un deuxième temps, il a été constaté que les arbres abattus étaient dépérissants, avec des branches sèches et présentaient de très gros signes de pourriture. Les troncs étaient complètement vides sur le haut ou alors il ne restait plus que quelques centimètres de bois sain. A ce jour, la forêt est visuellement atteinte mais ces coupes étaient absolument nécessaires. Malheureusement, des personnes passent sous les bâches d'interdiction.

Les ronces vont être coupées pour aider le rajeunissement naturel à s'y installer. Ce travail sera effectué chaque année jusqu'à ce que le rajeunissement reprenne le dessus. Une tentative de renaturation de la chênaie avait été faite mais les résultats n'ont pas été concluants. Dès lors, cet automne, des chênes seront replantés pour donner un coup de main à la nature.

5. Réponse de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes

Voir intervention de M. le Syndic au pt 4.

6. PREAVIS 04-2023 concernant la rénovation complète du terrain de football principal « B » de Praz-Dagoud et la mise en place d'un arrosage automatique des terrains « A » et « B », pour un montant de CHF 760'000.-

M. le Président demande aux membres du Conseil de s'exprimer de manière intelligible et au micro afin que les personnes au fond de la salle entendent bien ce qui est dit.

M. Yves Filippozzi, Président demande à Mme Dolores Gédet de lire les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Il demande ensuite à M. Pascal Viénet de lire les conclusions du rapport de la commission des finances. La COFIN a émis un amendement :

- Amortir le coût de la mise en place du système d'arrosage automatique sur une durée de 20 ans.



En conclusion et après délibération, les membres de la commission ad hoc (à l'unanimité) et les membres de la COFIN (7 voix pour et 1 abstention) recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°04-2023.

La discussion est ouverte,

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal présente :
L'amendement proposé par la Municipalité

La Municipalité ne juge pas opportun de prévoir un amortissement à 2 vitesses, tel que le demande la Commission des finances. C'est un peu comme si, lors d'un emprunt hypothécaire, on devait dissocier, en vue du calcul de l'amortissement, la part financière attribuée à l'achat du terrain de celle nécessaire à l'édification des murs ou encore à l'installation du chauffage...

Toutefois, consciente que l'installation d'arrosage automatique ne durera vraisemblablement pas aussi longtemps que la durée de vie estimée de la surface sportive, pour tenir compte également de la réflexion de la Commission des finances, la Municipalité propose d'amortir l'ensemble de la dépense sur 20 ans (au lieu de 30).

D'autre part, le titre exact du préavis ne s'est pas retrouvé au complet dans les conclusions (coquille typographique) et mérite d'être rétabli dans son intégralité pour préciser que l'arrosage automatique est bel et bien prévu sur les terrains « A » et « B ».

Les conclusions du préavis s'en trouveraient modifiées comme suit :

- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 760'000.- pour la rénovation complète du terrain de football principal « B » de Praz-Dagoud, à Saint-Légier, et la mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain « A » **sur les terrains « A » et « B »** du même site ;
- d'autoriser la Municipalité à percevoir les éventuelles subventions ;
- de financer le montant de de CHF 760'000.- (brut) par recours à l'emprunt, si nécessaire ;
- d'amortir l'investissement sur une durée ~~de 30 ans~~ **de 20 ans.**

Il précise que sur 20 ans, les intérêts lissés et l'amortissement seraient de CHF 38'000.- au lieu de CHF 28'000.- sur 30 ans.

Mme Anne Weill-Lévy, Les Vert.e.s

Se dit contente d'avoir trouvé grâce aux yeux de la Municipalité et rappelle les normes comptables internationales IPSAS, dont est issu le MCH2 et qui sont très claires, à savoir : l'amortissement d'un bien se fait sur la durée de sa vie économique.

M. Bertrand Nanchen, PLR

Se réfère au rapport de la COFIN dans lequel il est mentionné qu'en cas de canicule, l'arrosage est arrêté. Il demande si les terrains de Blonay seraient également concernés par cet arrêt.

26 équipe juniors et actifs utilisent ces terrains et si l'arrosage est arrêté, il y aura des problèmes d'entretien, c'est-à-dire que le gazon va « crever » et être remplacé par des pissenlits, des véroniques et du plantain. Il salue le fait que les terrains sont en « bio » mais il se demande ce qui se passera et résume : en juillet le terrain brûle, en août les entraînements reprennent. Comment le terrain récupérera-t-il ? cela générera-t-il de nouveaux entretiens et de nouvelles dépenses ? faudra-t-il arrêter les matches pendant 3 mois, le temps de rénover le terrain ? Il est d'avis qu'il faut étudier toutes les solutions hydriques pour que les terrains restent impeccables. Les footballeurs préfèrent un terrain humide à un terrain sec pour des raisons de sécurité et apprécient pouvoir arroser le terrain quelques minutes avant le match pour pouvoir faire des tacles glissés.

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Rappelle que « l'épreuve du feu » a eu lieu l'été précédent. Pour la Municipalité, il est exclu d'arroser les terrains alors qu'il est demandé à la population de ne pas le faire. L'été dernier l'arrosage a été interrompu



sur tous les terrains de sports de la commune par devoir d'exemplarité. Les terrains ont certes jauni en été mais ils ont récupéré en quelques jours après le retour de la pluie à fin août. Miracle ! Il souligne que personne ne sait ce qui va se passer ces prochaines années avec les variations climatiques. Il ajoute que les terrains de Clos Béguin comprendront plus de variétés graminées que sur un terrain traditionnel, ce qui devrait assurer une meilleure résilience en cas de sécheresse.

Il mentionne que l'arrosage automatique devrait permettre 25% d'économie en eau (soit 120 m³ au lieu de 150 m³ par arrosage pour une surface de 5'000m² à 6000 m²).

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

Amendement de la Municipalité :

- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 760'000.- pour la rénovation complète du terrain de football « B » ~~principal~~ de Praz-Dagoud, à Saint-Légier, et la mise en place d'un arrosage automatique sur les terrains « A » et « B » du même site ;
- **d'amortir l'investissement sur une durée de ~~30 ans~~ 20 ans.**

Au vote, l'amendement est accepté à la majorité (61 oui, 0 avis contraire et 9 abstentions).

M. le Président relit les conclusions amendées :

- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 760'000.- pour la rénovation complète du terrain de football « B » de Praz-Dagoud, à Saint-Légier, et la mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain « A » et « B » du même site ;
- d'autoriser la Municipalité à percevoir les éventuelles subventions ;
- de financer le montant de CHF 760'000.- (brut) par recours à l'emprunt si nécessaire ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 20 ans.

Au vote, le préavis municipal amendé n°04-2023 est accepté à la majorité (60 oui, 3 avis contraire et 7 abstentions).

7. PREAVIS 06-2023 concernant l'entretien lourd du réseau routier communal pour l'année 2023, à hauteur de CHF 1'770'000.-.

M. Yves Filippozzi, Président demande à M. Mathieu Balsiger de lire les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Il demande ensuite à M. Christoph Stoeri de lire les conclusions du rapport de la commission des finances.

Vœu 1

La COFIN aimerait avoir une liste à jour des préavis de l'année en cours avec des annuités d'investissement en relation avec la capacité d'autofinancement.

Vœu 2

La COFIN propose de payer les coûts d'Infralab par le compte de fonctionnement de la commune et de les soustraire de ce préavis d'investissement.

En conclusion et après délibération, les membres de la commission ad hoc (à l'unanimité) et les membres de la COFIN (à l'unanimité) recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°06-2023



- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 1'770'000.- pour l'entretien lourd du réseau routier;
- de financer le montant de CHF 1770'000.- par recours à l'emprunt si nécessaire ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

La discussion est ouverte,

Mme Carole Roulet, Gdl

Souligne qu'hormis la ruelle de Bourg Dessous, il ne s'agit que des routes des hauts alors que certaines routes au village auraient besoin d'être refaites, notamment la route de Tercier à Blonay. Elle souhaiterait savoir comment les priorités sont établies.

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Vœux no 2 : informe que l'expertise Infralab sera effectuée avec un véhicule spécial qui va sonder le réseau routier sur le secteur de Blonay (à St-Légier c'est déjà fait depuis quelques années) et que ce dernier ne passera qu'une fois, raison pour laquelle il a été considéré comme investissement cette année, avec les travaux à faire. Les prochaines années n'engendreront que peu de frais, hormis une mise à jour de l'expertise dans 2-3 ans.

Il comprend l'étonnement de Mme Carole Roulet et informe qu'il faut distinguer 3 types de travaux sur les routes :

- 1/ les travaux d'entretien courants et annuels, notamment après l'hiver, des inondations, des débordements de ruisseaux mentionné dans le budget annuel
- 2/ les travaux lourds qui concernent les routes et chemins qui ont été mis dans l'ordre d'urgence de réparation car ils sont en mauvais états
- 3/ l'entretien constructif qui concerne ce qui est en-dessous, à savoir les services, les conduites et qui est géré par M. Thierry George. Il ajoute que la route de Tercier ne peut être rénovée qu'une année sur deux, et ce à cause des Fêtes de Blonay.

M. Thierry George, Municipal

Annoncera les informations lors d'une prochaine séance.

M. Joey Fares, ELU

Demande si le montant de ce préavis fait partie du budget voté en début de législature. Si ce n'est pas le cas, il se demande dès lors pourquoi il y a un budget, s'il faut par la suite ajouter de telles dépenses.

Mme Sarah Lisé, Municipale

Informe que le budget comprend les frais de fonctionnement et le ménage courant de la commune (voir pt 1 ci-dessus). Elle mentionne ensuite que pour les frais d'entretien plus lourds, avec une durée à long terme, avec des travaux plus importants, il est utile de les considérer comme des investissements à amortir sur plusieurs années. Quant au 3^e volet, soit l'entretien constructif, ce dernier sera présenté ultérieurement.

Mme Anne Weill-Lévy, les Vert.e.s

Informe que les investissements routiers sont de l'ordre de 1,3 à 1,4 mio le km, et que cela tend à augmenter avec le réchauffement climatique, du fait que les routes s'abîment plus vite maintenant. Précédemment, ces investissements était amortis sur une durée de 50 à 70 ans. Le Conseil est appelé à voter sur le budget de fonctionnement. Comme pour un particulier, il s'agit du budget du ménage communal.

Mme Carole Roulet, Gdl

Se dit inquiète du montant global des prochains préavis. Elle se demande d'où viendra l'argent et s'il y aura une hausse des impôts importante à prévoir.



M. Thierry George, Municipal

Précise que le 3^e volet concerne surtout les comptes affectés. Il s'agit en effet de refaire une partie du réseau routiers comprenant les EU, EC, l'alimentation en eau potable.

M. Philippe Volet, PLR

Informe qu'il s'agissait d'une volonté stratégique de la COFIN de passer les investissements via le budget afin d'avoir un retour sur la péréquation.

Mme Anne Weill-Lévy, les Vert.e.s

La COFIN est consciente qu'il faut investir dans une planification « top-down » avec une vision d'ensemble, et si possible, sans augmentation d'impôt.

Elle est d'avis que la Municipalité et la COFIN ont un sentiment commun d'avoir une vision globale après une fusion ayant eu lieu il y a 15 mois. Il faut aller de l'avant et le changement de lunettes d'approche, à savoir comment orienter la politique d'investissement et de fonctionnement, est en cours.

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

Au vote, le préavis municipal n°06-2023 est accepté à la majorité (66 oui, 0 avis contraire et 4 abstentions).

8. PREAVIS 07-2023 concernant la migration des données eau et assainissement des systèmes d'information du territoire (SIT) des communes de Blonay et St-Légier, pour un montant de CHF 106'000.-

M. Yves Filippozzi, Président demande à Mme Mélanie Wunderli de lire les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Il demande ensuite à M. Philippe Volet de lire les conclusions du rapport de la commission des finances.

En conclusion et après délibération, les membres de la commission ad hoc (à l'unanimité) et les membres de la COFIN (à l'unanimité) recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°07-2023

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la migration des données eau et assainissement des systèmes d'information du territoire des communes de Blonay et St-Légier – La Chiésaz ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 106'000.- TTC ;
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 5 ans conformément au règlement sur la comptabilité des communes

La discussion est ouverte,

M. Pierre Fischer, Gdl

Trouve le système informatique intéressant, par contre il se pose la question s'il y aura des économies financières en changeant de système et demande si la taille du chantier prévu est connue en terme de travail et de finances.

M. le Syndic

Informe que l'informatique coûte très cher et ne donne pas toujours satisfaction. La Municipalité reviendra au Conseil communal avec des informations quant à la situation, tout en soulignant que les gros investissements ont été effectués.



M. Thierry George

Confirme qu'il s'agit en effet aussi d'un souci d'économie. Le système actuel fonctionne sous Oracle et qu'il faut acheter une licence par poste et par système (Blonay et St-Légier). Dorénavant, chez Oracle il faudrait acheter l'entier des licences. Il s'agit donc bien d'un choix qui sera économiquement intéressant.

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

Au vote, le préavis municipal n°07-2023 est accepté à la majorité (69 oui, 0 avis contraire et 1 abstention).

9. PREAVIS 08-2023 concernant le remplacement de l'éco-point de la gare de Blonay et remplacement de l'éclairage public du sentier de la Gare, pour un montant de CHF 356'250.-

M. Yves Filippozzi, Président demande à Mme Barbara Kool de lire le vœu de la commission ad hoc et les conclusions du rapport de cette dernière.

Il demande ensuite à Mme Heike Drost de lire les conclusions du rapport de la commission des finances.

En conclusion et après délibération, les membres de la commission ad hoc (à l'unanimité) et les membres de la COFIN (3 voix pour et 5 abstentions) recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°08-2023

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de l'éco-point de la gare de Blonay et remplacement de l'éclairage public du sentier de la Gare ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 356'250.- ;
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans conformément au règlement sur la comptabilité des communes

La discussion est ouverte,

Pascale Yoakim, PLR

« Je prends la parole ce soir pour que nous puissions nous déterminer sur le patrimoine communal que représente le cimetière de Blonay (Blonay-Saint-Légier).

En effet le préavis propose de venir implanter un éco-point, soit une déchetterie, à l'intérieur du périmètre du cimetière.

Certes la surface dévolue aux futures poubelles n'abrite plus de monument funéraire mais elle se trouve néanmoins à l'intérieur même du périmètre historique du cimetière et à proximité immédiate du jardin du souvenir et des parterres des tombes de corps.

Sur le guichet cartographique cantonal, le cimetière est identifié comme un jardin ICOMOS (qualification donnée par le Conseil international des monuments et sites dont fait partie la Suisse) jardin présentant une valeur d'ensemble intact avec la chapelle qui est en note 2 au recensement architectural, soit d'un intérêt régional. Nous sommes donc en présence d'un ensemble patrimonial d'importance digne de protection tant au niveau de sa structure bâtie qu'au niveau de sa valeur de lieu d'hommage aux défunts à l'usage des vivants.

Par ailleurs, lors des séances participatives concernant l'aménagement futur du centre de Blonay, le cimetière a été identifié comme pouvant devenir un cimetière paysagé, un cimetière parc, un îlot de verdure à l'usage de tous les habitants.

Et maintenant, on voudrait morceler ce patrimoine pour y implanter une infrastructure qui a été oubliée lors de la densification du bâti autour de la gare et dont l'implantation présente des défauts rédhibitoires tels que : la difficulté d'accès en cul de sac pour les camions d'entretien, les nuisances sonores et olfactives pour les personnes en recueillement dans le cimetière, les nuisances sonores et olfactives pour les habitants dont



les balcons donneront directement sur la déchetterie (entre parenthèse, appartements majoritairement protégés donc pour des personnes à protéger) et enfin l'atteinte au patrimoine.

Je propose donc de suspendre ce projet et de faire en sorte que ces équipements nécessaires soient pris en compte par les futurs aménagements de la gare de Blonay. Il vaut mieux se donner un peu plus de temps et de moyens que de porter atteinte à notre patrimoine communal d'une manière choquante ».

M. Joey Fares, ELU

Est d'avis que c'est assez inadéquat de se recueillir à côté d'une déchetterie et que c'est morbide de déposer ses déchets à côté d'un cimetière, et que dès lors cette idée est décevante. Il n'est pas non plus nécessaire de dire oui à chaque préavis même si la Municipalité fait un travail important. 5 abstentions pour 3 oui, ce n'est pas un oui mais un non. Il ne soutiendra pas le projet.

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Retrace le parcours jalonné de différentes difficultés et d'imprévus à l'origine de ce préavis :

« Municipal des espaces publics depuis le 1er janvier 2022, j'ai hérité du dossier "Remplacement de l'éco-point de la Gare de Blonay" en lieu et place de l'ancien éco-point situé sur la parcelle 5505. J'ai hérité de ce dossier mis en place par l'ancienne Municipalité au moment où l'entier de la parcelle 5505, là où il y avait autre fois le dépôt de la voirie, l'ancienne Maison de commune et l'Eco-Point du Centre. L'entier de la parcelle a été loué en DDP pour 100 ans à la Fondation Equitim.

Il ne fait aucun doute que "La Résidence du Centre", réalisée en DDP sur la parcelle communale 5505 par la Fondation Equitim, est un projet de qualité qui répond à un certain nombre d'attentes dans la politique sociale communale, notamment par la mise à disposition d'appartements protégés demandés de longue date, notamment à la suite d'une pétition citoyenne il y a 15 à 20 ans.

Je ne sais pas pourquoi le remplacement de l'Eco-point n'a pas été mis à un autre endroit sur cette parcelle et ce déplacement a été prévu sur une zone désaffectée du cimetière.

Dès le début février 2022, lors d'une première séance "technique" sur les lieux, j'ai compris que ce projet serait difficile à conduire sans prendre au sérieux la difficile cohabitation entre les très proches logements de "La Résidence du Centre" et la proximité immédiate du cimetière et le respect dû aux morts et aux familles.

J'ai entendu Mme Yoakim qui a relevé les aspects patrimoniaux de ce cimetière, un des rares du canton de Vaud qui est au centre de la localité et est inscrit à l'inventaire ICOMOS. Tout comme M. Fares qui est d'avis que la paix des morts méritait mieux que cette proximité.

Je l'ai fait remarquer devant les séances d'études pour défendre ce projet que nous avons tout mis en œuvre afin de bien délimiter l'espace et de le rendre le plus respectueux des habitants et la proximité du cimetière, en maintenant de la végétation de qualité pour séparer la zone occupée du cimetière et le nouvel espace dévolu à l'Eco-point. Pour renforcer ce dispositif, la haie de buis va être doublée d'une palissade en bois indigène de 1,5 m. de hauteur sur tout le pourtour de l'Eco-point. De même les locataires très proches, soit 8 à 10 m. ne verront pas l'Eco-point, dès que la nouvelle haie de plantes indigènes aura pris son ampleur. Il y aura aussi de ce côté-là une palissade de 1,5 m de haut et les Molok, à cet emplacement, seront enterrés. Il s'agit de la formule trouvée la plus élégante, la plus discrète et respectueuse pour essayer de sauver cette proposition faite. A nos yeux, il était important qu'au centre du village, proche des endroits les plus densifiés (ie la route du Village, les quartiers de Bahyse et de la Gare). Nous sommes tout proche de zones de densification (ie sur le Crêt et le quartier de Praz Grisoud). Il saute aux yeux qu'il manque un équipement au centre de la localité. Si ce dernier ne peut pas être réalisé il faudra alors tout recommencer à zéro et les études ont déjà coûté quelques dizaines de milliers de francs ».



M. Tanguy Krebs, ELU

Se questionne concernant l'accessibilité au cimetière, car le corbillard passe par cet endroit lors de cérémonies et aussi concernant l'accès à la déchetterie car le chemin est serré et deux voitures ne peuvent pas se croiser.

Mme Carole Roulet, Gdl

Suggère à la Municipalité de retirer ce préavis car le lieu n'est pas idéal et l'invite à considérer une autre solution telle que la place de la Gare. Elle refusera ce préavis.

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Prend note des remarques et ajoute quelques précisions suite à des questions soulevées dans les commissions.

Remarque p2 concernant l'insatisfaction des habitants concernés : L'année dernière une délégation des habitants de la Résidence du Centre avait été rencontrée. Il s'avère que la Fondation Equitim avait été mise au courant des avant-projets par l'ancienne Municipalité mais pas du projet définitif avant la mise à l'enquête et n'a dès lors pas pu informer les locataires lors de la signature des baux il y a 1,5 à 2 ans.

Vœu de commission ad hoc concernant la participation des constructeurs à la réalisation des Eco-points : « Je suis en mesure, ce soir, d'apporter réponse à ces interrogations soulevées au sein des commissions d'étude et des finances : la Fondation Equitim a construit son bâtiment sur un terrain communal, le tout étant formalisé par la constitution du droit de superficie (DDP) d'une durée de 100 ans. Cet acte comporte de nombreux aspects qui scellent un partenariat de longue durée, la Fondation Equitim ayant précisément comme mission de créer du logement d'utilité publique (logement à loyer abordable et logement protégé). Les aspects financiers ont été traité de manière globale en intégrant en particulier la rente de DDP, l'aide communale aux locataires, les taxes, etc... C'est dans ce contexte général que les deux parties ont intégré notamment la récolte des déchets, et qu'il a été renoncé à une participation financière spécifique d'Equitim au remplacement de l'Eco-point, qui avait été démonté. C'est donc dans le cadre de cette vision globale que l'ancienne Municipalité s'était mise d'accord avec la Fondation Equitim ».

M. Bertrand Nanchen, PLR

Se dit non séduit par ce préavis. Il n'est pas en accord avec l'idée d'amputer une partie du cimetière pour y mettre un Eco-point. Il s'agit d'une atteinte au patrimoine funéraire car cette partie amputée sera perdue et il souligne qu'il est très compliqué d'obtenir les autorisations pour agrandir un cimetière. Il demande si une projection pour les années futures a été faite car un cimetière ne se gère pas comme une parcelle. Il faut compter au minimum 25 ans pour une concession.

Il demande également comment seront gérées les cérémonies funèbres et les temps de recueillement. Il est sûr que d'autres possibilités existent et invite la Municipalité à trouver d'autres solutions. Il ne soutiendra pas ce préavis.

M. Charles Morard, ELU

Se réfère à ce qui a été dit à savoir que les crédits d'étude ont déjà été dépensés. Comme demandé précédemment, il souhaiterait avoir une idée de ce que contiennent les crédits d'étude avant de les voter.

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Un tour de concertation vient d'être effectué par la Municipalité qui se dit très respectueuse des soucis exprimés au sujet de ce projet. Cette dernière va procéder à une nouvelle évaluation quartier du centre et a décidé de retirer le préavis.

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

Le préavis 08-2023 est retiré par la Municipalité



10. PREAVIS 09-2023 concernant la demande d'un crédit d'étude pour l'établissement d'une planification directrice de l'évolution du site scolaire de Bahyse à Blonay ainsi que pour la rénovation complète et l'extension des bâtiments de Bahyse II et III, pour un montant de CHF 955'000.-

M. Yves Filippozzi, Président demande à Mme Carole Schluchter Spori de lire les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Il demande ensuite à M. Giuseppe Singarella de lire les conclusions du rapport de la commission des finances.

En conclusion et après délibération, les membres de la commission ad hoc (à l'unanimité) et les membres de la COFIN (7 voix pour et 1 contre) recommandent aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°09-2023

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant total de CHF 955'000.- pour l'établissement d'une planification directrice de l'évolution du site scolaire de Bahyse à Blonay ainsi que pour la rénovation complète et l'extension des bâtiments de Bahyse II et III ;
- de financer, le montant de CHF 955'000.- par recours à l'emprunt si nécessaire ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans

M. Giuseppe Singarella ajoute que la COFIN invite la Municipalité à constituer une commission de construction pour la réalisation de ce projet, comme cela a déjà été le cas pour la construction du collège de Clos Béguin 6.

La discussion est ouverte,

Mme Anne Weill-Lévy, les Vert.e.s

Mentionne que dans ce préavis il y a un tricot multicolore avec des étapes qui se recoupent et qui ne devraient pas être additionnées. Un crédit d'étude de 1 mio pour un projet de construction de 18 mio peut sembler énorme et a attiré l'attention de la COFIN.

Vœu personnel : elle souhaite que désormais les étapes soient bien détachées afin de pouvoir procéder étape par étape.

Vœu COFIN : cela répond au besoin d'assurer à tout un chacun d'être transparent, de comprendre le tout et d'approuver ou pas, étape par étape, ce qui est prévu de faire.

Rappel personnel : un collège de l'école obligatoire devrait être simple, fonctionnel et économe.

M. Gérald Gygli, Municipal

Informe que la Municipalité est d'accord avec la création d'une commission de suivi, ce qui permettra de suivre les travaux. Mais auparavant, il faut « passer par la case étude ». Les 3 étapes ont été regroupées dans un préavis afin de gagner du temps et de l'efficacité.

Etape 1 : étude simple pour Bahyse II et III

Etape 2 : développer ces études pour arriver avec un préavis de construction

Etape 3 : mandat d'étude parallèle pour avoir une vision à moyen terme en fonction des nouveaux besoins en salles de classe et de gymnastique à l'horizon 2030.

M. Dominique Ruchet, PLR

Rappelle l'expérience faite pour une telle commission dans le cas de la crèche garderie à St-Légier et s'oppose formellement à une telle commission car dans le projet, architecte, ingénieur et BAMO ont été prévus. De plus, avec une telle commission, La Municipalité pourrait moins prendre ses responsabilités et se reposer sur la commission. Il est d'avis que plus il y a d'échelons, plus on se pénalise et plus on va dans tous les sens.

M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s

A fait partie des deux commissions (Clos Béguin 6 et crèche garderie de St-Légier) quoi ont eu l'avantage de mettre le doigt sur des choses positives et négatives. Il ne s'agit pas d'une question de surveillance mais de



collaboration et de représenter le Conseil communal au sein de ce projet et de rapporter de manière épisodique les diverses étapes du projet. Il rappelle que le projet de Clos Béguin est descendu de 35 mio à 23 mio.

M. Dominique Ruchet, PLR

Si une commission est nommée, il demande à ce qu'un cahier des charges soit établi et les pouvoirs de chacun bien définis.

M. Pierre Barbey, PLR

Demande si le montant des travaux futurs de cette étude est connu.

M. Gérald Gygli, Municipal

Répond qu'elle se situe entre 15 et 20 mio au maximum car les sous-sols ne seront pas touchés.

Mme Anne Weill-Lévy, les Vert.e.s

Souligne que les hausses légales échappent à tous pour l'instant car le marché du matériel de base (aluminium, fenêtres, etc...) à la hausse et qu'il est donc difficile de se déterminer aujourd'hui sur l'ensemble du coût qui dépend du marché.

Elle ajoute qu'une commission de construction permet de décharger la Municipalité et d'avoir une force d'appuis et de conseils auprès du maître de l'ouvrage.

M. le Syndic

La Municipalité souscrit à une commission de suivi, de l'établissement de cahiers des charges et de s'entourer de Conseillers communaux ayant de l'expérience dans le domaine.

Il se réfère au projet de Clos Béguin avec un budget au départ de 25 mio. Lors des différentes démarches et étapes, des choix ont été effectués qui ont permis faire des économies, et ce aussi grâce aux bonnes relations avec l'architecte. Cependant, au début, l'architecte zurichois a rappelé qu'il s'agissait de son œuvre et qu'il ne se retrouvait plus dans son projet qui avait été mis au concours. Le bureau Quartal a suivi ce chantier.

Il ajoute que pour ce qui est de la crèche garderie, un litige a eu rapidement lieu avec le bureau d'architecte. Une telle commission permet à la Municipalité de se dédouaner et de partager lors de choix importants. Elle décidera du nombre de délégués.

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

Soutiendra le préavis pour les 2 raisons suivantes :

1/ Il s'agit d'un projet qui permet d'anticiper un peu au lieu de reprocher à la Municipalité de « saucissonner » le dossier.

« / Les dépenses qui ne sont pas faites au bon moment coûtent beaucoup plus cher plus tard. Dans le cas présent, il y a des exemples clairs de dépenses qui n'ont pas été faites et qu'il faut rattraper. Il sera bien d'avoir une évolution via le plan d'investissement du prochain budget, pour prioriser et ne pas repousser aux calendes grecques les projets qui doivent démarrer maintenant.

M. Charles Morard, ELU

Se réfère à l'exemple de Clos Béguin, qui à son avis, revient dans sa finalité à « lancer un saut de béton sur une parcelle et n'est pas une réussite » et espère qu'aucun architecte n'a appelé cela « une œuvre ».

M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s

Rappelle que le but de la commission n'est pas de juger de l'architecture car il est important de laisser à l'architecte qui a gagné le concours la liberté de réaliser son œuvre.

la parole n'est plus demandée, la parole est close.

Au vote, le préavis municipal n°09-2023 est accepté à la majorité (64 oui, 0 avis contraire et 6 abstentions).



11. Annonce de la Municipalité des préavis futurs

| | |
|------------------------|--|
| 30 mai 2023 – 16-2023 | Mise en conformité d'un cheminement piéton de l'Eglise de St-Légier – La Chiésaz |
| 30 mai 2023 – 17-2023 | Demande de crédit pour l'aménagement de la place et préau de Cojonnex et accès des bus scolaires |
| 20 juin 2023 – xx-2023 | Remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans les chemins des Mossettes, entre les lieux-dits Prantin et la Serviette |
| 30 mai 2023 – 10-2023 | Règlement communal sur la police des inhumations, des incinérations, des cimetières et de la chapelle funéraire |

12. 1 Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)

M. le Président donne la parole à Michelle Perrelet, GdI

Elle se réfère au programme de législature dont elle souligne tout l'intérêt. Elle se dit heureuse de constater que la mobilité douce dans le village y est abordée.

Séance du Conseil Communal de Blonay du 28 mars 2023

Interpellation : Réseau non couvert par Mobilis entre Lally – Les Pléiades

Art. 67 règlement CC

*Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait se rapportant à son administration.
Il informe, par écrit, le Président de l'objet de son interpellation.
Si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.
La Municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante.
La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour.*

Segment manquant sur un tronçon public entre Lally et Les Pléiades

Nous avons pris connaissance de la fermeture de notre guichet de gare MOB/MVR en décembre 2022. Le MVR n'a pas désiré entrer en discussion afin de prolonger la présence de ce guichet, malgré une pétition signée par une large partie de la population de Blonay Saint Légier ainsi que de l'intervention de notre syndic.
Je rappelle que la Commune de Blonay – Saint-Légier contribue annuellement avec des montants substantiels au co-financement de cette ligne. Par exemple, et selon le tableau de la DGMR avec **CHF 1'279'000 en 2021** et de **CHF 1'464'000 en 2022**.

Cela fait déjà quelques années que les utilisateurs de Blonay - Saint-Légier ainsi que les tenants d'un abonnement Mobilis, doivent se contenter de descendre du train à Lally et monter à pied aux Pléiades ou payer un supplément.



Ainsi un billet de train de

| | | | |
|-------------------------|-------|--------------|-------|
| Vevey - Lally revient à | 11.20 | Aller-retour | 22.40 |
| Vevey - Les Pléiades à | 18.60 | Aller-retour | 37.20 |

Et même si la marche fait du bien à tout le monde, il y a aussi des personnes à mobilité réduite, qui devraient pouvoir monter jusqu'aux Pléiades, sans payer ce supplément important.

Un argument émis par Mobilis est que Lally est un arrêt couvert par Mobilis, car cet arrêt dessert des habitations avec des habitants y résidant à l'année, contrairement à l'arrêt des Pléiades, qui est essentiellement touristique.

Un fait qui n'est plus tout à fait correct, car il y a de plus en plus de chalets qui abritent des personnes vivant aux Pléiades à l'année et certains qui y travaillent.

Je vous rends aussi attentifs sur les écoliers et étudiants de la colonie de vacances des Chevalleyres, écoles locales, écoles privées qui se sont résignés à ne plus monter aux Pléiades avec leurs classes, car trop cher pour leur budget.

Ces classes partent maintenant en minibus aux Paccots pour y skier...

Le dernier venu, l'Université Pepperdine, au Château d'Hauteville, aura env. 120 étudiants sur leur site dès septembre 2023. Ces étudiants n'utiliseront **que** la mobilité douce pour se déplacer lors de leur séjour chez nous, donc une manne supplémentaire pour le MVR ! Il est connu que ces écoles et Universités ont un apport financier très important dans notre canton. Il y a des études qui ont été conduites dans ce sens, dans la ville de Lausanne, étayant le fait que les investissements cantonaux et communaux ont un retour financier multiplié au minimum par 5 (cinq).

- Comment et quand la Municipalité pense-t-elle intervenir auprès de la compagnie qui exploite ce réseau (MVR/MOB) et du canton de Vaud afin de demander rapidement une extension de la couverture par Mobilis (zone) et tarifaire jusqu'à l'arrêt des Pléiades.

Blonay, le 28 mars 2023

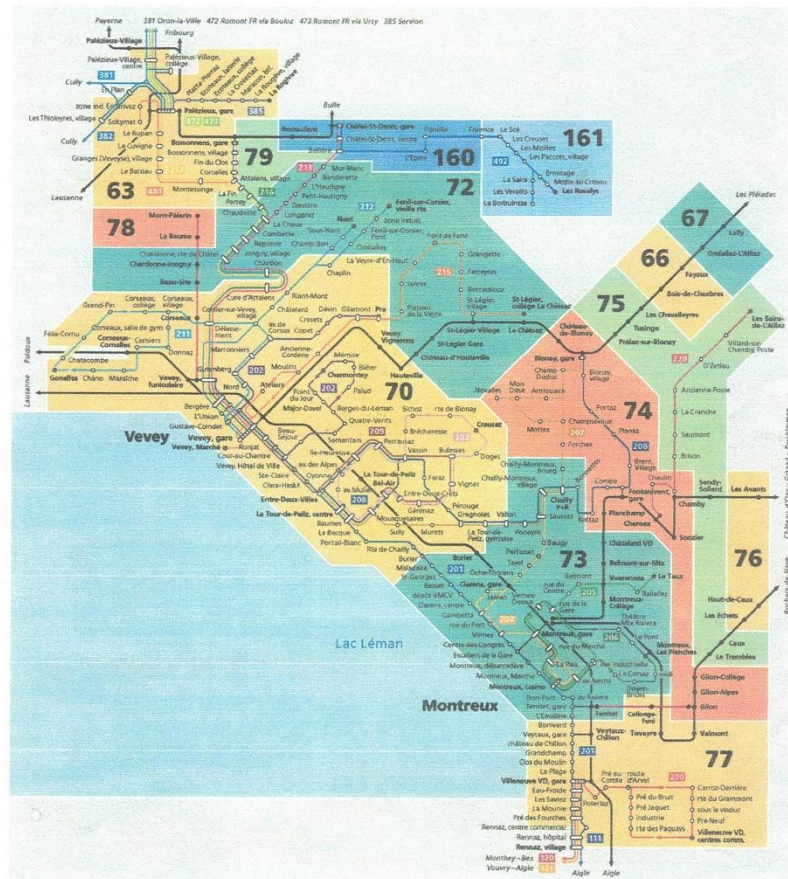
Michèle Perrelet



| Nom | Prénom | Signature |
|--------------|------------|-----------|
| NIENET | Rascal | |
| DROST | HEIKE | |
| WEILLIEN | Alice | |
| KEPOND | Jacques | |
| BAUMECLER | DAVID | |
| Wassenberg | Jacqueline | |
| Doraley | Eric | |
| Rickenbacher | Philippe | |
| Krebs | Tanguy | |

Interpellation : Réseau Mobilis Pléiades, 28 mars 2023

2/2





M. le Syndic

Informe qu'une réponse écrite sera fournie.

Il précise que la question a déjà été posée au MOB/ MVR et qu'il s'agit d'une ligne non subventionnée par la confédération car considérée comme ligne touristique. La demande sera réitérée et le problème est pareil pour la ligne Montreux – Les Rochers-de-Naye où Mobilis s'arrête aux Hauts de Caux. Ce sont la Confédération et les CFF qui fixent les règles.

Ski des élèves : il existe un abonnement famille à CHF 49.- en hiver. Pour ce qui est des écoles, ces dernières disposent d'un budget qui n'a pas été réduit.

13. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Propositions individuelles et divers

M. Gregory Bovay, PLR

Est très heureux de pouvoir profiter du nouveau Centre de la Chiésaz. Il regrette par contre que le parking souterrain n'est ouvert que pendant les heures d'ouvertures de la Coop. En effet, lors de la fermeture de cette dernière, les clients des autres commerces, dont le restaurant La Brique, doivent déplacer leur véhicule, sous peine de devoir aller rechercher leur véhicule le lendemain ou le lundi matin.

Même s'il s'agit du domaine privé, il apprécierait si la Commune pouvait soutenir cette demande. Ceci permettrait également d'éviter que des voitures se parquent devant La Brique, ce qui est, à son avis dangereux quand elles se relancent sur la route des Deux-Villages.

M. Gilbert Jaunin, Gdl

Communication No 12-2023 – Nouvelles balayeuses : Il souhaiterait connaître le prix d'une balayeuse électrique et celui d'une balayeuse à moteur thermique.

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

La réponse détaillée sera fournie lors de la prochaine séance. Il y a une machine neuve électrique pour l'intérieur des localités, et une plus grosse machine, thermique pour l'extérieur localités. Les deux sont en location.

Mme Michèle Perrelet, Gdl

Prend la parole : Julia avait posé une question il y a 2 ans concernant la place de jeu des Chevalleyres. Il serait bien de ne pas attendre qu'elle ait 19 ans pour y répondre.

M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Lors des ateliers participatifs concernant le PA hors centre et du Quartier des Chevalleyres, la population a mentionné vouloir avancer sur ce sujet à la faveur du PA des hauts. La demande des habitants et de Julia (12 ans) initiatrice d'une pétition a été intégrée dans les ateliers sur les PA. A ce jour, il n'y a pas un seul m2 aux Chevalleyres pour construire une place de jeu.

M. Thierry George, Municipal

La demande a été présentée lors des démarches participatives, à savoir installer un parc sur la propriété de Lausanne. La Municipalité doit maintenant engager des discussions avec celle de Lausanne pour trouver une solution : DDP, rachat, mise à disposition. Il précise que cette partie de terrain ne sera pas mis en zone constructive mais reste un parc.



M. le Syndic

Heures d'ouverture du parking de la Coop : un courrier sera adressé à la Coop, l'invitant à revoir les heures d'ouvertures car la Municipalité a également été interpellée par d'autres personnes.

M. Yvan Kohli, PLR

A constaté que la Piste Vita de St-Légier était très dangereuse car glissante et en pente. Il demande s'il est possible d'y mettre des copeaux ou autre à un coût raisonnable.

Il souhaite encourager le représentant de l'ASR à y faire des contrôles car il y a régulièrement 3 à 4 fourgonnettes françaises qui y stationnent à la semaine voire au mois.

Mme Laura Ferilli, Municipale

Entretien des chemins pédestre Piste Vita : il existe un suivi assez précis. L'entretien de la Piste Vita est compliqué et couteux car il s'agit d'une zone très humide et difficile à gérer.

Place de parc : il s'agit d'un domaine privé de la commune et ces voitures ne doivent pas y stationner pour des longues durées. Des mesures ont déjà été prises.

Mme Mirta Olgiati Pelet, Les Vert.e.s

Informe que son groupe se questionne au sujet de l'organisation et de la planification et de la répartition des divers préavis. Il y a de nombreuses commissions à créer au coup par coup et les listes, telles que celle de ce soir, ne leur permettent pas de savoir le nombre de préavis par séance.

Elle souhaiterait recevoir une liste complète de tous les préavis à venir pour pouvoir se les partager à l'intérieur du groupe. L'idéal serait de pouvoir se répartir ces commissions ad hoc lors des séances de préparation afin d'attribuer les membres selon leurs intérêts, compétences et disponibilités.

M. le Président

Mentionne que c'est un point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Bureau.

M. le Syndic

Une réponse circonstanciée sera fournie.

Il ajoute que les délais ont été augmentés et que ladite liste est modifiée très régulièrement et qu'il est donc délicat de la partager. Tous les préavis pour le 30 mai ont été annoncés ce soir. Il est conscient de la répercussion sur les groupes en fonction de leur taille.

M. Dolores Gédet, Les Vert.e.s

Communication no 13-2023 – PA la Raisse : elle souhaiterait savoir si le projet est arrêté, suspendu et s'il sera modifié dans sa densité.

M. Thierry George, Municipal

Répond que le projet est arrêté dans l'état dans lequel il avait été présenté et maintenant il va être intégré au PA du Centre qui a été accepté lors du dernier Conseil. La densité va être liée à celle qui va être donnée dans le centre mais ce n'est pas l'entier de la parcelle qui va avoir la même affectation. Il peut y avoir des zones de verdure et cela sera discuté dans le PA du Centre. Il ne sera pas représenté dans la manière dont il avait été fait.

Mme Marion Brunshwig, PLR

Se demande s'il ne serait pas possible d'utiliser les arbres coupés au Bois Baron pour en faire des copeaux pour la Piste Vita. Elle se dit choquée de l'état dans lequel est ce bois à ce jour alors qu'il avait déjà été bien sabré il y a 3-4 ans pour le renouveler.

Mme Laura Ferilli, Municipale

Partage sa tristesse et répond que lesdits arbres menaçaient de tomber. Il n'est pas possible d'utiliser du bois pourri pour en faire des copeaux.



La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion en remerciant le Conseil pour sa patience et souhaite à toutes et à tous un bon retour chez soi.

La séance est levée à 22h38.

Le président

La secrétaire

Yves Filippozzi

Ariane Wunderli



Jean-Louis Sornin
Chemin de Bahyse 7
1807 Blonay

Commune de Blonay Saint-Légier
M. Jean-Marc Nicolet, municipal
M. Yves Fillippozi, président du conseil communal
Route du Village 45
CP 12
1807 Blonay

Blonay, le 22 mars 2023

Concerne : GastroVert

Messieurs,

N'étant encore que « vient-ensuite » sur la liste des candidats Gdl, je ne peux donc intervenir personnellement lors du conseil communal et demande au président de cette assemblée de bien vouloir lire ma demande à la municipalité.

Le centre de Blonay est un « désert » quant au dépôt des déchets alimentaires.
L'introduction de ce système, pose plusieurs questions.
Pourquoi une carte pour déposer ses déchets alimentaires ? Le système est laborieux et beaucoup de d'habitants ne pensent pas toujours à prendre leur carte pour vider leurs déchets !

Vous avez placé 10 sites sur le village de Blonay.
Je me réfère au site de la commune : un site peut absorber 100 ménages au maximum.
Partant d'une supposition que les ménages Blonaysans sont de 3 personnes, nous arrivons à 3000.
Etant donné que le village de Blonay est habité par environs 7000 personnes, il y a un problème !

J'ai été président de la commission « déchets » au conseil communal de Bière lors de l'introduction de la taxe au sac.

Il y avait au départ 3 éco-points pour les déchets alimentaires. Suite aux remarques de la population (1400), nous avons porté ces points à 14. Résultat : après 3 mois, 30 % d'ordures incinérables en moins.

Afin que la population de notre commune puisse et fasse la démarche de recycler correctement ses déchets, je vous demande et propose de mettre à disposition des habitants un container pour déchets alimentaires à côté de chaque molock, SANS CARTE. Le principe est le suivant : je pose mon sac poubelle, je vide mon compost.

En espérant que tant la municipalité que le conseil communal en prennent compte, je vous adresse mes cordiales salutations.

Jean-Louis Sornin
Elu Gdl vient-ensuite



Blonay, le lundi 20 mars 2023

R23.31

Marie-Christine SECRETIN
11, chemin du Dévin
CH-1807 Blonay

Tél. 021 943 26 70
Mobile 079 378 9617
E-mail: m.c.secretin@gmail.com

Monsieur le Syndic de Blonay-St Légier
Monsieur le Municipal de l'Urbanisme et des Travaux
Monsieur le Municipal des Espaces publics
Monsieur le Président du Conseil Communal
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

Messieurs,

Comme j'ai eu l'occasion de vous en informer par mon courriel du 8 mars dernier, le MVR a décidé d'interdire pendant 3 jours l'accès de leur domicile aux habitants du Chemin du Dévin, et ce sans aucun avertissement préalable et bien sûr sans aucune concertation. Si la restriction de l'accès en voiture est compréhensible, les restrictions sur l'accès piéton me semblent inacceptables.

Ce chantier est motivé par l'absence d'entretien de la haie surplombant le chemin, et n'a même pas fait l'objet d'une alerte dans CartoRiviera.

Cette façon de faire entraîne plusieurs questions, auxquelles j'apprécierai beaucoup de recevoir votre réponse :

1. Dans quelle mesure la Commune est-elle responsable de garantir l'accès à leur domicile de ses habitants ?
2. La Commune apportant une contribution financière très importante au MVR, n'est-elle pas en mesure d'exiger de celui-ci qu'il prenne des mesures respectueuses du bien-être de ses habitants en cas de travaux le long de la voie ferrée et de ses accès ?
3. Le règlement de la Commune n'impose-t-il pas un entretien régulier des haies ? Pourquoi cela n'a pas été fait sur le chemin du Dévin ?
4. Les travaux sur le chemin du Dévin ont-ils fait l'objet d'une annonce officielle ? sinon, pourquoi ne sont-ils pas annoncés dans le système d'alerte de CartoRiviera ?
5. Les travaux prévus par le MVR comprennent l'abattage de 8 arbres. Est-il bien conforme au Règlement communal sur la protection des arbres ? A-t-il fait l'objet d'une demande en bonne et due forme. Des remplacements sont-ils prévus ?
6. Les travaux effectués ce jour montrent qu'il ne s'agit pas seulement d'abattre 8 arbres, mais bel et bien d'éradiquer totalement le cordon boisé longeant ce chemin, et ce en totale violation des articles 2.2 et 3.1 de notre Règlement communal sur la protection des arbres. Les photos ci-jointes vous montreront l'étendue des dégâts. On peut par ailleurs s'interroger sur la stabilité du talus, très raide par endroits, après une telle élimination
7. La traversée du Chemin du Dévin est extrêmement dangereuse depuis les travaux réalisés en 2020 sur la crémaillère, qui ont conduit à son surélévement. La correction devait être faite au printemps, puis à l'automne, et tout cela depuis 2 ans sans que rien n'ait été fait. Il en va de la



Blonay, le lundi 20 mars 2023

sécurité des habitants et des utilisateurs du chemin. Là aussi, la Commune ne peut-elle pas intervenir ?

Suite à nos protestations, il semble que le MVR ait pris contact avec certains de vos services, et nous avons reçu un macaron (avec faute d'orthographe) comportant une autorisation de parage :

- Pour 7 véhicules, alors que le nombre de voitures concerné est de 23 !
- Sur une place située à 800 mètres de nos domiciles !

Les heures de répit autorisées par le MVR, entre 11h30 et 13h30, n'ont pas été respectées. Notre postière et moi-même avons été bloquées à 11h45 sans accès possible à nos maisons, et les travaux ont repris dès 13h00.

Ce message est adressé également au Président du Conseil communal, afin que Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers soient informés des agissements du MVR au mépris de l'existence des habitants de la Commune, et en espérant que cela puisse prévenir dans le futur des désagréments comparables pour d'autres habitants de la Commune voisins de la ligne du MVR.

En vous remerciant par avance de votre attention à ce qui précède et de votre rapide prise de position, je vous prie de recevoir, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués


Marie-Christine Secretin

Habitante du Chemin du Dévin
Vice-présidente de ProChevalleyres



Blonay, le lundi 20 mars 2023





Blonay, le lundi 20 mars 2023

